Image not found or type unknown

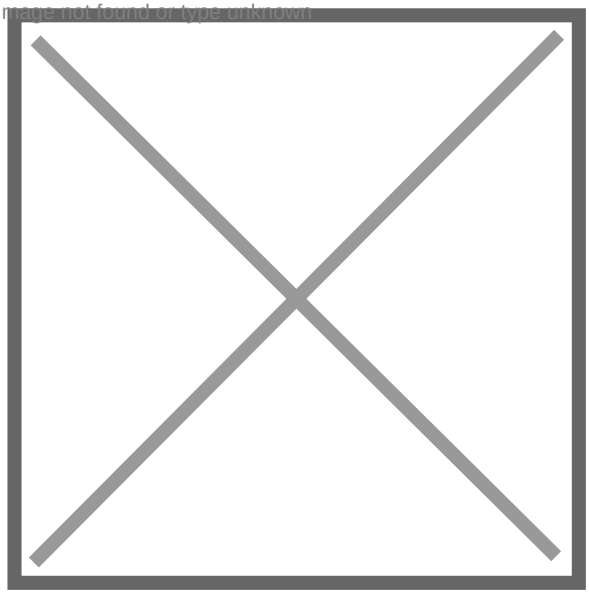

Compteur d'eau général et charges locatives fictives

Par **Canelle31**, le **19/01/2011** à **16:04**

Bonjour,

Je suis locataire d'un T1 bis non meublé depuis 2003.
Mon propriétaire fait le relevé du compteur d'eau lui-même quand l'envie lui prend (tous les 6 mois, 12 mois ou 18 mois).
Jusqu'à présent il m'a toujours fait croire que le compteur d'eau qui se trouve dans la cour de l'immeuble est mon compteur d'eau individuel, et que les autres locataires (5 en tout) avaient leur compteur d'eau à l'intérieur de leur logement.
Il me facturait donc la totalité des mètres cubes d'eau de ce compteur se trouvant dans la cour. Sommes d'eau excessives pour une personne vivant seule (environ 300 à 400 euros par an pour 118 mètres cubes).
Dernièrement il m'a dit qu'il fallait déplacer mon soit-disant compteur d'eau pour l'installer chez moi car il allait refaire le parking.
Je me suis donc renseignée et j'ai appris que ce fameux compteur est en fait le compteur d'eau général qui alimente la totalité des 5 logements.
Je paye donc mon eau mais également l'eau de mes voisins depuis des années car il n'a jamais divisée cette somme par le nombre de locataires.
De plus je paye tous les mois des provisions sur charges qui n'existent pas (comme l'entretien du parking qui consiste à mon propriétaire à nettoyer lui-même le parking une fois deux fois par an en arrachant les mauvaises herbes). Et lorsque je demande à mon propriétaire de me justifier les provisions sur charges il me menace de les augmenter.
Il a également augmenté mon loyer de 60 euros (rétroactif sur 5 ans).
Je ne sais pas quoi faire car pour le moment je ne peux pas déménager.
Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **19:16**

Quel type de location, vide ou meublé ?
Le bail comporte une clause d'augmentation de loyers ?

Par **Marion2**, le **19/01/2011** à **19:38**

C'est une location vide.

[citation]**Je suis locataire d'un T1 bis non meublé depuis 2003.**
[/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés